Strasbourg, le 23 novembre 2009

CDL-EL-OJ(2009)004ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

31e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 10 décembre 2009 à 10 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.
www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le secrétariat informera le Conseil sur les points suivants :

- la réforme du droit électoral de l'Arménie ;
- les suites données à l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la loi amendant certains actes législatifs sur l'élection du président de l'Ukraine (CDL-AD(2009)040).

3. Statut international des observateurs d'élections

Lors de précédentes sessions, le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise ont adopté deux documents sur la question, suite à la demande de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la base des observations de MM. Sanchez Navarro, Musin, Masters et Pohler. Le premier document faisait un état des lieux de la situation en droit national et international en Europe (CDL-AD(2009)020rev). Le deuxième résumait les recommandations émanant des missions d'observation électorale (CDL-AD(2009)026).

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a examiné le troisième document, qui contenait le projet de lignes directrices et a été soumis à la consultation des organisations internationales intéressées, dont les observations ont été prises en compte (CDL-EL(2009)022). Ce document a été révisé en vue de son adoption lors de la présente réunion (CDL-EL(2009)022rev).

4. Quorums et autres aspects des systèmes électoraux restreignant l'accès au Parlement

Après l'adoption du rapport sur les quorums et autres aspects des systèmes électoraux restreignant l'accès au Parlement (CDL-AD(2008)037) par la Commission, M. Colliard a préparé un deuxième rapport, visant à l'appréciation solide et approfondie de la situation qui prévaut dans les divers Etats membres, qui est soumis au Conseil pour adoption (CDL-EL(2009)026).

5. Annulation des résultats des élections

Lors de sa précédente réunion, le Conseil a examiné le rapport présenté par M. Kask (CDL-EL(2009)020rev), sur la base des réponses au questionnaire sur l'annulation des résultats des élections (CDL-EL(2007)043rev; CDL-EL(2009)019 ; voir aussi CDL-EL(2009)019add). Sur la base des commentaires des membres du Conseil et de la Commission de Venise, M. Kask a préparé un rapport révisé (CDL-EL(2009)020rev2), qui contient un chapitre sur la jurisprudence et est soumis au Conseil pour adoption.

6. Evaluation du processus électoral

Ce point est reporté à la réunion de mars 2010 du fait de l'empêchement du rapporteur (A. Gross).

7. Autres développements et activités futures

Le secrétariat fera rapport sur la 6e conférence européenne des administrations électorales, qui s'est tenue les 30 novembre et 1er décembre à La Haye, sur le renforcement de la participation aux élections. La 7e conférence est prévue les 22-23 juin 2010 à Londres, et sera consacrée à « L'électeur au centre des élections ». Les membres intéressés à participer, et notamment à présenter des rapports à cette occasion, sont invités à s'adresser au secrétariat.

Le secrétariat informera le Conseil de sa participation au IIe séminaire international de l'observatoire judiciaire électoral (Mexico, 17-18 novembre 2009) et à l'atelier sur la certification des systèmes de vote électronique (Strasbourg, 26 novembre 2009).

Le secrétariat informera le Conseil des travaux relatifs à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe (suites à la recommandation 1791(2007) de l'Assemblée parlementaire), sur les thèmes de la bonne gouvernance et des procédures d'amendement des Constitutions.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future, notamment en ce qui concerne la Géorgie.

9. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 11 mars 2010 à 10 h.